



Analyse à chaud de la présentation du p-dg sur les impacts d'« Action Publique 20122 » concernant Météo-France

18 décembre 2017

Partons [du décret fondateur de Météo-France](#). Voici [en lien la liste des missions de l'Établissement](#). Ces dernières semaines, la mission la plus menacée de disparition était le commerce (cf. [notre article](#)). Dans la « fiche 7 », il était en effet question de sa suppression. On ne parlait pas seulement d'évolution, de manière différente de faire (ex. sous-traitance, ou rapprochement entre services, etc.), on parlait de dis-pa-ri-tion. Au final, d'après la présentation du p-dg, aucune des missions de Météo-France ne va disparaître.

La menace sévère portée sur le d) de l'article 2 (surligné dans [le lien](#)) du décret fondateur semble s'éloigner. La défense du commerce s'inscrit dans une réflexion large : les conséquences de sa disparition auraient été de porter les effectifs, non pas de 3 000 à 2 500 - tendance AP2022 - mais à moyen terme à 2000 voire 1500 agents. Météo-France n'aurait été producteur que de la carte de vigilance et de données publiques. C'eût été la mise en œuvre du "modèle américain".

Toutes les missions de Météo-France sont conservées, dans les plans de la direction. Dont acte.
Pour autant.

Pour autant, l'avenir est sans doute un des épisodes les plus difficiles que va traverser Météo-France depuis sa création. -475 emplois, - 3% chaque année pendant 5 années, ce serait du jamais vu. Et cela vient après une période de diminution conséquente d'effectifs (près de - 800 en 10 ans).

On ne fait pas la même chose à 30 qu'à 25. Certaines activités seront changées, voire supprimées. D'ailleurs, on connaît tous des activités redondantes, refaites par des collègues ailleurs, ou des activités peu nécessaires, chronophages : des « reporting qualité », des procédures très lourdes (ex. certains achats). Des tâches désuètes seront écartées.

Cela ne suffira pas et **la direction va imposer des purges d'effectifs qui dégraderont la qualité du service météorologique et les conditions de travail**, ce qui est inacceptable.

Les services les plus visés en terme quantitatif sont les services permanents et semi-permanents notamment dans les domaines des services et de la prévision (- 25 à - 50 % des ressources), de l'informatique (- 30 à - 50%), et pour les horaires de bureau, les services administratifs (- 20 %).

En terme d'implantations territoriales, la CFDT-Météo actionnera tous les leviers possibles pour obtenir le réseau le plus dense, avec une diversité de métiers pour chaque site (pas seulement de la maintenance). Si le travail en réseau se met en place à Météo-France, pourquoi détruire le réseau ?

Nous intervenons actuellement auprès de la Cour des Comptes afin de défendre un large réseau d'implantations pour Météo-France. Les autres syndicats vont aussi être interrogés par la Cour.

Nous irons au Cabinet du ministère, et revendiquerons encore et encore auprès de la direction. Tout est question de force de conviction, et de rapport coûts / bénéfices.

Après la présentation du p-dg, beaucoup d'entre nous n'ont pas pu prendre la parole. Les réponses ont été très consensuelles. A ceux qui le souhaitent, nous proposons de relayer de nouvelles questions vers le p-dg. **N'hésitez pas à envoyer vos remarques à cfdt@meteo.fr**, (3 membres du bureau CFDT-Météo) nous les transmettrons, anonymat garanti. Les réponses seront publiques.

Après tout cela, bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.